

221C2528  
FR0000064164-FS0776

28 septembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)**

**EXACOMPTA CLAIREFONTAINE**

(Euronext Growth Paris)

Par courriers reçus le 28 septembre 2021, la société civile LG Invest<sup>1</sup> (102 bis rue de Miromesnil, 75008 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 21 septembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE<sup>2</sup> et détenir, à cette date, 70 831 actions EXACOMPTA CLAIREFONTAINE représentant autant de droits de vote, soit 6,26% du capital et 3,13% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EXACOMPTA CLAIREFONTAINE hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 27 septembre 2021, 88 820 actions EXACOMPTA CLAIREFONTAINE représentant autant de droits de vote, soit 7,85% du capital et 3,92% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Contrôlée respectivement à hauteur de 50% par MM. Laurent Guize et Dominique Paulhac.

<sup>2</sup> Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 15 septembre 2021.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 131 480 actions représentant 2 262 960 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.